

ACCEPTEZ LE CHEQUE CADEAU VENDÉE BOCAGE PAYS DE CHANTONNAY

valable sur les pays de Chantonnay, La Châtaigneraie et Pouzauges

AUGMENTEZ VOS VENTES*

100% Local

J'accepte
le Chèque-Cadeau Vendée Bocage
dans mon commerce, mon entreprise.



Soutenons

Nos Artisans
& Commerçants





Commerçants, artisans,
entreprises et associations

ACCEPTEZ le Chèque-Cadeau local !

C'est une formidable occasion de faire découvrir ou redécouvrir aux bénéficiaires des Chèques-Cadeaux le commerce et l'artisanat du Pays de Chantonnay et une opportunité pour vous de participer activement au dynamisme local.

*100% achat local

- **AUGMENTER** votre chiffre d'affaires ;
- **CAPTER** une nouvelle clientèle ;
et fidéliser votre clientèle actuelle ;
- **AUGMENTER** le panier d'achat de vos clients de 30 à 50 % ;
- Proposer à vos clients une **SOLUTION FACILE** pour faire plaisir à leurs proches ;
- Avoir une image **DYNAMIQUE** et **MODERNE** ;
- Participer au **DÉVELOPPEMENT** de l'économie locale ;
- **Eviter l'évasion commerciale** hors territoire ou via le commerce en ligne.



Comment ça marche ?

1 Vente de chèques-cadeaux

Les Chèques Cadeaux Vendée Bocage sont destinés aux comités d'entreprises, aux chefs d'entreprises, aux collectivités territoriales, aux associations, ainsi qu'aux particuliers qui souhaitent faire plaisir à leur entourage.

2 Chèques-cadeaux offerts

Les Chèques Cadeaux Vendée Bocage sont offerts aux salariés ou par les particuliers à leur entourage.
Ils sont valables 1 an à partir de la date d'émission.

3 Chèques-cadeaux utilisés

« Les bénéficiaires peuvent faire leurs achats chez tous les commerçants et artisans des Pays de Chantonnay, La Châtaigneraie et Pouzauges qui adhèrent aux Chèques Cadeaux Vendée Bocage. La monnaie n'est pas rendue pour un paiement avec le chèque-cadeau. De plus, il ne peut pas être remboursé en espèces. Il est possible de compléter le règlement par tous moyens acceptés par l'adhérent.

4 Demande de remboursement

Pour se faire rembourser, l'adhérent aux Chèques Cadeaux Vendée Bocage adresse avant le 28 du mois au service concerné les chèques encaissés, accompagnés du bordereau de remise de chèques téléchargeable sur le site internet : <https://www.cheques-cadeaux-vendee-bocage.fr>

L'adhérent appose au dos des chèques son cachet et sa signature.

Il conserve le talon détachable de gauche.

5 Remboursement des chèques-cadeaux

Les Chèques Cadeaux Vendée Bocage sont remboursés à l'adhérent par virement avant le 7 du mois suivant, du montant de la valeur faciale des chèques, déduction faite des frais de gestion éventuels, et adresse à l'adhérent une facture acquittée pour les frais de gestion.

LES ACCEPTANTS AYANT MOINS DE 10 SALARIÉS :

AUCUN FRAIS - LA TOTALITÉ DES CHÈQUES SONT REMBOURSÉS À 100 %

GRILLE DES TAUX DE RÉTROCESSION POUR LES ACCEPTANTS AYANT PLUS DE 10 SALARIÉS

De 10 à 1 000 €	0%
De 1 001 à 5 000 €	2,5%
Au-delà de 5 000 € et non adhérent à l'une des associations participantes	5%

Pour en savoir plus et commander
les Chèques Cadeaux Vendée Bocage
valable sur les pays de Chantonnay, La Châtaigneraie et Pouzauges
contactez...

Par courrier :



Association Chèques Cadeaux Vendée Bocage

Communauté de Communes

65 Avenue du Général De Gaulle – 85110 CHANTONNAY

Par e-mail :

chantonnay@cheques-cadeaux-vendee-bocage.fr

Association loi 1901 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-Le-Comte - W851006767

100% achat local

Les Chèques-Cadeaux du

PAYS de CHANTONNAY avec :

UCAC Union des Commerçants et Artisans Céiliens

UCAC Union des Commerçants et Artisans de Chantonnay

UBAC Union de Bournezeau des Artisans et Commerçants

FAC PROUANTAISE Fusion Artisans et Commerçants de St Prouant

Club d'Entreprises du Bassin de Chantonnay

Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

Liste des commerces, artisans et services

acceptant le chèque-cadeau comme moyen de paiement sur :

<https://www.cheques-cadeaux-vendee-bocage.fr>

